

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES. 20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs de Postes.



FRANCE. — Paris, le 10 juin.

(Dépêche télégraphique.)

Calais, le 9 juin à 10 h. 1/2, et Londres, le 8 à 7 du soir.

Le chargé d'affaires de France à M. le ministre des affaires étrangères.

L'échange des ratifications des traités du 19 avril a eu lieu aujourd'hui entre les représentants de toutes les puissances contractantes.

CONCLUSION DE L'AFFAIRE HOLLANDO-BELGE.

L'échange des ratifications des traités du 19 avril relatifs à la conclusion des différends entre la Belgique et la Hollande a eu lieu à Londres le 8 juin.

La grande question hollando-belge qui a longtemps agité l'Europe et qui a menacé pendant 8 ans de devenir une cause de guerre générale est ainsi vidée. La paix sera maintenue; la sagesse des grandes puissances aura contribué à en affermir les bases, à garantir sa durée, et le rôle sage, prudent, mais noble, ferme et désintéressé de la France, dans toute cette grande affaire, méritera à la politique habile et prévoyante à laquelle nous devons ce beau résultat, la reconnaissance du pays et une bien belle page dans l'histoire des négociations les plus difficiles.

Ainsi donc se trouvent déçus tous les faux calculs, de sinistres prévisions, de coupables espérances! Et cependant que n'a-t-on pas dit, que n'a-t-on pas écrit pour soulever des haines, des préjugés, des passions contre une politique qui, en assurant l'indépendance de la Belgique, laissait en définitive peser sur la Hollande seule, le fardeau des dépenses qu'avait entraîné pour cette dernière puissance, le refus prolongé du 15 novembre 1831. En dépit de tant d'efforts, de tant d'injustes clameurs, la paix générale paraît plus affermie que jamais; elle secondera le retour à une sécurité profonde, prètera une grande impulsion au développement de la richesse des nations, et sera pour l'Europe une source féconde de prospérité: elle profitera à ceux mêmes qui ont le plus fait pour prolonger l'état d'incertitude et d'anxiété ou une question à laquelle se rattache de si graves intérêts tenait les esprits. Quand des négociations sont pendantes et qu'il ne s'agit pour les ambitions tracassières et turbulentes que d'embarasser la marche du gouvernement, il est commode de se livrer à de violentes déclamations. Mais quand les situations changent et qu'il faut quitter le rôle d'une opposition systématique pour faire du gouvernement, on trouve tout naturel sous prétexte d'accepter les faits accomplis et de respecter les traités, de suivre les événements d'une politique qui n'avait d'autre ton que d'être celle d'un pouvoir que l'on convoitait.

Ainsi quand on croyait qu'une des combinaisons ministérielles qui n'ont échoué pendant la crise, allait saisir le pouvoir, le Constitutionnel déclare que M. Thiers adhérerait au traité des 24 articles, et cependant M. Thiers, au sujet de ce traité avait très-vivement attaqué le précédent cabinet. Mais il y a toujours une grande différence entre la tactique qui consiste à tout blâmer et la politique qui veut qu'on agisse.

La conclusion de l'affaire hollando-belge rendra plus facile, plus douce la tâche du cabinet du 12 mai, il faut s'en féliciter: moins préoccupé des questions qui ont le plus excité les passions et entretenu l'agitation dans les esprits, ce cabinet pourra se consacrer plus entièrement à sa principale mission, ou soin de profiter du calme qui renait dans les esprits, pour les diriger dans ces voies d'améliorations matérielles, d'où ils ont été trop détournés par les préoccupations politiques de ces derniers temps.

Un courrier extraordinaire venant de Madrid, est arrivé hier à l'ambassade d'Espagne, il était porteur, dit-on, de dépêches relatives aux derniers événements politiques qui se sont passés dans ce pays.

Feuilleton.

MORT D'UN PIRATE.

(La scène se passe à quelques milles de la Havane, à la suite d'une fête à laquelle prennent part les officiers de la felouque la Mouche. Pendant qu'ils se livrent au plaisir de la danse, on leur apprend que leur bâtiment vient d'être enlevé par des pirates. L'un d'eux fait aussitôt seller des mules et part pour la Havane, afin de s'entendre avec les autorités de la ville et de se mettre à la poursuite des pirates.)

Mon escorte se composait de Lennox et du nègre Quacco, montés comme moi chacun sur sa mule, et de deux autres noirs de l'habitation qui portaient sur leurs têtes une petite malle remplie de linge à mon usage et nous précédaient en courant. Notre voyage, à l'exception d'une chaleur excessive qui pénétrait nos habits et nous baignait de sueur, n'offrit rien de remarquable pendant plus d'une heure. Tout-à-coup une commotion souterraine semblable à celle que nous avions entendue la veille se fit sentir sous les pieds de nos chevaux. L'instant d'après, un bruit qui paraissait d'un bouquet d'arbres passa par dessus nos têtes avec tant de rapidité, que sans avoir l'imagination d'un poète on aurait dit deux armées aériennes qui se livraient un combat acharné. — Néanmoins les feuilles et les rameaux des arbres restaient immobiles: enfin un bruit sourd et semblable au grondement du tonnerre succéda au premier, puis éclata avec le fracas d'une volée de canons, et s'éloigna de nouveau en se terminant par un sifflement prolongé.

Cependant nos bêtes marchaient tête baissée, comme pour chercher à terre une fraîcheur qui n'existait nulle part. — Nous étions nous-mêmes abîmés par la sueur et la fatigue. Après une assez longue course sur la crête des rochers, nous arrivâmes sur un petit plateau d'où l'œil embrassait un immense horizon.

J'examinai ces lieux avec assez d'attention pour y chercher un endroit qui pût nous permettre de passer à l'autre bord sans faire un trop long détour, lorsqu'au milieu de la baie, qui était à nos pieds, j'aperçus un navire que je reconnus, après l'avoir regardé quelque temps, pour la polacre espagnole. Mais quelle fut ma surprise! à huit milles au large se trouvait un second navire qui ressemblait d'une manière parfaite à la felouque et qui était pris par le calme.

Je cherchais à m'assurer encore si je ne me trompais point, quand à dix pas de moi, entre les fissures des rochers, s'éleva une fumée noire avec des milliers d'étincelles.

— De nouvelles arrestations ont eu lieu depuis quelques jours à l'occasion des événements des 12 et 13 mai: on signale entr'autres celle du sieur Noguez, qui a déjà été, dit-on, impliqué dans quelques poursuites judiciaires.

— L'instruction du procès des révoltés du 12 mai est sur le point d'être achevée; la chambre des pairs est convoquée pour mardi en cour de justice, les délais de signification ne permettent guère de commencer les débats avant le 20 juin.

Il paraît que le nombre des accusés s'élève à seize, parmi lesquels deux surtout ont de fortes charges contre eux, de nature à amener la peine capitale.

— Le roi, par ordonnance du 31 mai, sur la proposition de M. le maréchal duc de Dalmatie, a nommé chevalier de l'ordre royal de la légion-d'honneur, Rassim-Achmed-Efendi, jeune officier de la marine ottomane, qui a fait deux campagnes sur la corvette du roi la Sapho, et qui a été blessé au cou à la prise de l'île de Martin Garcia, lorsque la croisière française de Rio de la Plata s'est emparée de cette île: Le roi a bien voulu permettre que ce jeune officier lui fût présenté par l'ambassadeur Achmed Felh Pacha.

— Toutes les chambres de la cour royale sont convoquées pour mardi prochain, onze heures du matin, pour délibérer sur une communication ministérielle.

— On annonce le désarmement de l'école polytechnique. Cette nouvelle mesure a été exécutée d'une façon singulière; on a demandé mardi matin leurs fusils aux élèves, en leur disant qu'il s'agissait d'examiner ceux qui avaient besoin d'être réparés. Trois caissons, escortés d'un détachement de troupes, étaient entrés dans la cour de l'école. Tous les fusils y ont été aussitôt déposés, et ils ont été emportés sans que les élèves se fussent doutés de la mesure qui était ordonnée contre eux. Jusqu'à nouvel ordre, l'exercice du maniement des armes, qui entrait dans l'éducation militaire des élèves de l'école se trouve suspendu. (Commerce.)

— Une dépêche télégraphique annonce que M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce, a été réélu député de l'arrondissement de Sedan, à une grande majorité.

— Une dépêche télégraphique annonce que M. Dufaure a été réélu député à Saintes par 295 voix sur 508 votans.

Aujourd'hui la chambre des députés a entendu les développemens de la proposition de M. Chapuy-Montlaville relative à la translation des dépouilles mortelles des victimes de Juillet, dans les caveaux de la colonne de Juillet.

Le ministre de l'intérieur a appuyé la proposition de M. Chapuy-Montlaville.

La proposition a été prise en considération. Le ministre des travaux publics a présenté deux projets de loi relatifs aux chemins de fer de Paris au Havre et de Paris à Orléans, tendant à autoriser les compagnies, à ne pousser leurs travaux que jusqu'à Pontoise et Corbeil, sauf à examiner à la session prochaine s'il y a lieu de leur accorder un minimum d'intérêt. Ces projets ont été accueillis par des murmures.

On a discuté le projet de loi sur les pensions et indemnités à accorder à titre de récompenses nationales par suite des événements des 12 et 13 mai 1839. Les articles ont été adoptés sans discussion ni amendement.

— M. le président du conseil et M. le ministre de la marine se sont rendus hier matin, sur l'invitation qu'ils en avaient reçue, dans le sein de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant demande d'un crédit de 5 millions pour l'extension à donner à nos armemens maritimes.

Une partie de ce crédit est destinée à maintenir pendant toute l'année 1839 nos escadres, dans les divers états de l'Amérique, sur le pied où elles ont été mises par le siège de la Vera-Cruz et le blocus de Buenos-Ayres. La protection à accorder au commerce français dans ces parages ayant paru exiger que l'on y continuât la présence de toutes les forces maritimes qui y ont été

envoyées, et les intentions de MM. les ministres paraissant d'accord, sur ce point, avec les dispositions de la commission, cette portion du crédit sera accordée sans difficulté.

Les explications des ministres sur l'autre partie du crédit, qui s'applique à la surveillance à exercer sur les côtes d'Espagne dans l'intérêt du gouvernement de la reine, offraient un plus vif intérêt.

M. le ministre de la marine a déclaré que non-seulement les croisières seraient rétablies sur l'ancien pied, mais qu'elles recevraient de nouveaux renforts. Elles seront notamment augmentées de tous les bâtimens qui, pendant la guerre contre le Mexique, étaient employés contre les corsaires de ce pays.

M. le président du conseil a déclaré formellement que le cabinet était décidé à prêter un concours actif et efficace à la cause constitutionnelle en Espagne. Ainsi, nos bâtimens ne se borneront pas à empêcher le débarquement d'hommes et de munitions de guerre pour le compte de don Carlos. Ils devront se tenir prêts à transporter, toutes les fois que cela leur sera demandé, les troupes de la reine d'un point sur un autre. Dans le cas où le concours des hommes qu'ils ont à bord serait immédiatement nécessaire, ce concours serait aussitôt apporté; les troupes et les hommes d'équipage seront mis à terre, au besoin, ainsi que cela a eu lieu de la part de la marine anglaise, pour assurer le déblocus de Bilbao. En un mot, M. le président du conseil a affirmé que les instructions données aux commandans leur prescrivaient de ne pas rester en arrière de la marine anglaise dans les services actifs à rendre au gouvernement de la reine.

Quant à la conduite à tenir à l'égard des neutres, M. le président du conseil a dit que le droit de visite n'appartiendrait qu'à l'Espagne, mais que les bâtimens français escorteraient les bâtimens des autres pays jusqu'aux stations espagnoles pour s'assurer qu'ils seront soumis à la visite, et empêcher la fraude au profit de don Carlos.

Ces résolutions du gouvernement français ont été annoncées, par les deux ministres, avec une netteté et une énergie qui ont paru satisfaire pleinement la commission. (Commerce.)

— On mande de Philippeville (Algérie) le 11 mai 1839:

Cinq Arabes ont été exécutés à Constantine, et plusieurs autres, avec trois femmes, se rendent à Toulon pour y subir la peine des fers, l'emprisonnement et la réclusion.

Ils faisaient partie de la conspiration du 1er mai; voici comment elle était combinée.

Les Arabes devaient, par un coup de main, s'emparer de Constantine et mettre tout à feu et à sang. Ils auraient, pour cela, saisi le moment où les troupes de la garnison étaient passées en revue dans la plaine, à un quart de lieue de la ville. Les Français, étrangers ou indigènes amis des Français, auraient été passés par les armes. Achmed, ancien bey de Constantine, l'âme de ce complot, avait donné l'heure et le moment de son exécution.

Achmed était à trois lieues de distance pour attaquer les troupes qui, ordinairement, dans ces circonstances, sont sans munitions ou du moins sans projectiles. Il était secondé par quelques tribus qui s'étaient levées pour lui et qui seraient venues attaquer subitement nos troupes pendant la célébration de la fête du roi.

La conspiration fut découverte par la femme d'Achmed-Bey qui reçut à son départ deux coups de poignard de son mari même, pour ne pas avoir voulu le suivre. Le premier fut porté au bras et le second sous le sein. Celui-ci était tellement profond qu'Achmed crut qu'elle était frappée mortellement. On apporta cette femme chez le kalifa qui est son beau-frère. On lui fit prodiguer des soins, et elle revint à la vie. Une lettre des conspirateurs tomba entre ses mains et, craignant d'être tuée par Achmed-Bey, elle la fit remettre à M. le baron de Galbois. Ce général, instruit à temps de la conspiration prit sur-le-champ ses précautions.

La femme d'Achmed-Bey se rend à Alger avec M^{me} la baronne de Viala.

— Oh! oh! me dit tout bas Lennox, nous sommes tombés dans un coupe-gorge; fuyons vite, monsieur Benjamin, nous sommes ici parmi les bandits.

Au lieu de suivre ce conseil, je quittai le plateau et gravis un petit sentier qui me conduisit sur la crête d'un rocher. Là j'aperçus, à plus de 150 pieds au dessous de moi, un nègre qui attisait le feu d'une forge, et de deux autres hommes, que je reconnus pour des espagnols de la polacre, qui battaient un morceau de fer rouge à grands coups de marteau. Enfin un troisième Espagnol, assis à terre entre une jeune femme et un enfant, fumait nonchalamment sa pipe et donnait des ordres aux travailleurs. Son costume était fort ordinaire et n'indiquait point sa supériorité sur les autres. A l'exception d'un chapeau à larges bords sur sa tête, et sur ses épaules d'un manteau à la Quiroga, qui paraissait avoir de longs services, il était le même que celui des matelots. Ses bras nerveux étaient nus; ses culottes de guingamp bien, retroussées jusqu'au milieu des cuisses, laissaient voir deux jambes musculeuses, et sa main droite tenait un tromblon. On peut juger du saisissement que je dus éprouver lorsque je reconnus dans ces traits ceux de mon homme aux quadruples, celui sous le poignard duquel j'étais tombé. Je recueillis mes forces et je quittai la place où j'étais, dans la crainte d'être aperçu, et revins vers mes hommes.

— Gardez ma mule, leur dis-je, jusqu'à ce que je revienne, et ne faites pas le moindre bruit.

Je voulais me glisser auprès des bandits pour connaître leur projet et le lieu où ils se proposaient d'aller, afin de nous mettre à leur poursuite, et de leur faire payer cher la mort du vieux Pimboldt. Ils ne m'aperçurent point. Quand j'arrivai à cent pas d'eux, je les vis travailler avec la même ardeur à la forge, et le chef, la femme et l'enfant occupés à causer ensemble. Le lieu où je m'étais caché était si favorable, que je pouvais entendre tout ce qu'ils disaient et les voir sans être vu. Mon homme aux quadruples avait sur ses épaules un petit perroquet vert, lié à la patte par le ruban noir de son chapeau, et à la main la queue d'un serpent de trois pieds de long, qui semblait donner encore quelques signes de vie, et avec laquelle il frappait à petits coups les joues de l'enfant.

Mon attention se porta de nouveau sur l'Espagnol, qui paraissait un homme d'une haute stature, et que je n'avais pas encore vu. Mais quand celui-ci eut abordé le groupe, le perroquet, quittant brusquement l'épaule de son maître, brisa le ruban qui le retenait par la patte, puis sauta sur le chapeau du nouveau personnage et le mit en pièces. Celui-ci prononça aussitôt quelques imprécations moitié anglaises et moitié espagnoles, et saisissant la bête dans sa poignée nerveuse, il l'étouffa, et la jeta morte à la tête de l'Espagnol qui était assis.

— Ce dernier se dressa d'un air furieux, et en saisissant son tromblon par l'extrémité du canon pour en frapper avec la crosse son adversaire.

L'homme à qui s'adressaient ces menaces n'en parut nullement effrayé, il resta tranquille et en imposa tellement à son adversaire par son imperceptible sang-froid, que celui-ci laissa tomber à terre son tromblon et se rassit. — Ce nouveau personnage était aussi remarquable que le premier par la dureté de sa figure. Son teint était cependant moins foncé: je trouvais même dans sa prononciation quelque chose de moins facile, ce qui me fit croire qu'il n'était pas du même pays. Le nom de Georges que j'entendis prononcer quelques instans après me rappela l'histoire d'Henry; et pour m'assurer si c'était bien l'homme auquel il devait la vie, je comparai le portrait qu'il m'en avait fait avec celui que j'avais devant les yeux. Cette comparaison faite, je n'eus plus aucun doute; du reste, la conversation qui venait de s'engager en anglais, m'eût été tout soupçon s'il n'en fut resté dans l'esprit.

— Pourquoi les avez-vous tués, disait Georges, vous ne vous plaisez qu'à battre et à verser le sang.

— Je les ai tués, lui répondit l'autre, parce que leur sort eût été le mien si je n'avais pas pris cette précaution. Du reste rassurez-vous, nous n'en avons tué qu'un.

— C'est trop. Les autres! qu'en avez-vous fait.

— Ils sont tous à bord; je les emmène à la côte. Ceux qui voudront prendre du service et m'obéir, je les garde; ceux qui ne voudront pas, je les laisse sur la côte, où ils s'arrangeront avec les nègres comme bon leur semblera. Le superbe équipage! Des hommes à qui il ne manque qu'une peau de mouton pour valoir huit et neuf cents piastres la pièce. Savez-vous, reprit-il, que c'est un coup de maître que nous avons fait là. Par le Christ! comme ces maudits Anglais doivent enragier! Mais chacun son tour; j'ai enragé comme eux, lorsqu'ils m'ont canardé mes hommes et brûlé mes moricauds à la côte d'Afrique. Il est bien juste que je leur rende la monnaie de leur pièce.

En cet instant, un nègre, qui se promenait sur la place et faisait le guet, tira un sifflet de son sein, et l'appliquant à sa bouche, il en fit jaillir un long sifflement.

— Hallo! qu'est-ce que c'est, moricaud? s'écrièrent les deux hommes qui s'élançèrent aussitôt hors de la caverne.

Le moricaud leur répondit qu'il venait d'apercevoir deux hommes et des mules sur le plateau.

— Est-ce que nous serions surpris? s'écria le bandit en mesurant de l'œil la hauteur du rocher.

— Je vais m'en assurer, reprit Georges; faites entrer nos hommes dans le canot et tenez vous prêt au départ.

Il n'y avait pas un instant à perdre. Bien que je fusse en pays civilisé et à une très courte distance de la Havane, je ne doutais pas qu'on ne me fit un mauvais parti, si je tombais dans les mains de Georges que je vis gravir la montagne comme un écureuil. D'ailleurs, les renseignements que j'a-

HOLLANDE.

(Journaux du 10 Juin.)

Des mesures sont prises pour que le 15 de ce mois tout soit mis sur le pied de paix. Pour expédier les circulaires et les ordres relatifs à ces mesures, on n'attend plus que la nouvelle de l'échange des ratifications.

— On écrit de Pre la, 8 juin :

Le régiment n° 5 qui tient garnison ici depuis 2 ans va partir pour Berg-op-Zoom et sera remplacé par trois bataillons du régiment n° 8. Le régiment n° 9 part pour Gorinchem, et le régiment n° 17 pour Nimègue. Le régiment n° 18 occupera la place de Venloo. Vers le 15, les deux bataillons de grenadiers partiront pour La Haye; les deux bataillons de chasseurs demeureront dans le Brabant septentrional. Le 1^{er} occupera Tilbourg et le 2^e Rosendaal.

BELGIQUE. — Bruxelles le 11 juin.

RATIFICATION DU TRAITÉ.

Le traité a été ratifié le 8 juin à Londres, ainsi que nous l'avions fait pressentir depuis quelques jours.

La nouvelle en est arrivée au gouvernement hier dans l'après-midi, et les instrumens des ratifications lui ont été apportés par M. Drouel, attachés à l'ambassade belge à Londres.

Nous recevons par le bateau à vapeur arrivé de Londres à Anvers hier à midi, un journal anglais du 9, l'Observer. Voici ce que nous y trouvons :

« Londres, le 9 juin.

» Une conférence a eu lieu hier après-midi au Foreign-Office, dans laquelle ont été échangées les ratifications du traité de paix entre le roi de Hollande et le roi des Belges.

» Cet acte final amène à un heureux arrangement une question d'une importance vitale, hérissée d'une foule de difficultés qui paraissent presque insurmontables et qui en plus d'une occasion mirent l'Europe en danger d'une guerre générale. C'est donc avec un plaisir sincère que nous annonçons la conclusion finale de cet arrangement pacifique.

» Si l'on se réjouit en Angleterre de cette heureuse issue de notre révolution, on l'apprendra aussi avec une vive satisfaction dans le reste du monde, et la nouvelle en serait accueillie en Belgique avec une joie inexprimable, si cet événement, l'un des plus importants de ce siècle, car il crée une nation de plus en Europe, n'était le signal d'une séparation cruelle.

Les ratifications sont pures et simples, comme on l'a toujours dit.

La ratification du cabinet de La Haye est conçue en français. La signature du roi y est apposée d'une main très-ferme; le nom est également en français. L'acte est contresigné par M. Van Doorn comme secrétaire du cabinet, et par M. Verstolk de Soelen, comme ministre des affaires étrangères. (Indép.)

— Le scrutin électoral s'est ouvert ce matin à l'Hôtel-de-Ville. Les électeurs présents étaient fort nombreux.

Volans, 1518; 4 bulletins annulés; majorité absolue, 768. — Engler, banquier, sénateur sortant, a obtenu 1259 voix; M. le baron de Stassart, gouverneur de la province de Brabant, 1052. Ces messieurs ont été proclamés sénateurs.

Un scrutin de ballottage a eu lieu, à 5 heures, entre MM. le comte H. de Mérode, qui a obtenu 661 voix, et le comte d'Arsohot qui en a obtenu 547.

Il y avait 668 votans. M. de Mérode a obtenu 576 voix et a été proclamé sénateur.

— La mille-estafette de Paris, est arrivée hier après quatre heures du soir. Ce retard a été causé par des accidents arrivés sur le parcours de France.

— Le nombre des morts retirés des décombres à Borghat jusqu'à hier s'élève à 45.

Un grand service pour ces victimes a été fait hier à Grimbergen. C'est le curé qui l'a fait à ses frais. Cette triste cérémonie avait attiré une foule de monde de toutes les classes.

Bruxelles, le 11 juin. — (5 heures). — Les affaires ne sont pas beaucoup plus animées, cependant il y a de la fermeté dans les cours. Ce n'est pas encore une reprise sérieuse. L'horizon politique étant tout à fait débarrassé des complications qui inspiraient des craintes, il est probable que la confiance reviendra bientôt. Nul ne s'occupe des élections.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 3/4, 5 p. c. 101 5/8, 4 p. c. 92 1/4 P., 5 p. c. 72 5/4 A., Société Générale titres en nom B. 775 A., certificats au porteur émission de Paris 1645 A.; Société de Mutualité 1050 (105) P., Banque de Belgique 785 (78 1/2), Actions-Réunies 605 (60 1/2) P.; Emprunt de la ville 95 A. 94 1/2 P.

L'actif espagnol sans variations, avec fort peu d'affaires 18 7/8. On s'attendait à un mouvement de hausse à cause des nouvelles de Paris, annonçant une quasi-intervention.

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoen 18 1/2 1/2.

vais obtenus me suffisaient; car je connaissais maintenant la future destination de la felouque, et savais où la trouver si par malheur nous ne mettions pas assez de diligence pour la saisir dans le lieu où elle était. Prenant donc le sentier le plus direct, je me dirigeai à la hâte, et en faisant le moins de bruit possible, vers le lieu où j'avais laissé mes deux hommes. Quand je les revis, ils commençaient à s'inquiéter vivement de ma longue absence.

— En route, leur dis-je à demi voix; faisons le moins de bruit et le plus de diligence possible; il y va de notre vie d'abord, et nous pourrions en second lieu reprendre la felouque.

Ces paroles produisirent un effet magique, surtout sur le nègre Quaco, qui me tenait la bride de ma mule, et qui remonta aussitôt sur sa bête avec une agilité extraordinaire.

Le sentier que nous suivimes était opposé à celui qui conduisait à l'endroit où j'avais vu les bandits. Un instant je craignais que Georges ne nous eût aperçus; mais ne le voyant nulle part, je commençais à me rassurer. Lorsque je sentis sous les pieds de ma monture un mouvement ondulatoire si prononcé que ma pauvre bête, saisie de frayeur, s'arrêta court. Cette circonstance me fit oublier le danger que nous courrions, et ramena mon attention sur l'état de l'atmosphère et des lieux où j'étais. Il était maintenant près de deux heures.

Le soleil couvert d'une vapeur rousse ne lançait plus qu'une clarté mate autour de nous, et la chaleur était si forte que, malgré l'élévation du lieu où nous étions, nous pouvions à peine respirer. La vue d'un petit bois qui se trouvait sur le versant de la montagne nous eût engagés au repos; malheureusement, la conversation que je venais d'entendre n'était pas d'une nature aussi rassurante pour que nous songeassions à nous arrêter. Nous continuâmes donc notre route. A peine étions-nous à mi-chemin de la base de la montagne qu'une commotion souterraine, qui n'avait de différence avec celle que nous avions entendue le matin qu'une violence plus terrible frappa de nouveau notre oreille. Cette commotion fut si subite qu'hommes et bêtes restèrent immobiles à leur place, comme si le même coup de baguette nous eût frappés tous ensemble, et eût glacé les hommes sur les selles et les bêtes sur le sol au même instant. Notre stupeur fut si profonde qu'à peine vîmes-nous l'eau de la baie qui sortait de son lit, se gonflait comme une montagne et gagnait avec un bruit terrible et une rapidité extraordinaire le lieu où nous étions. Cependant le galop de nos mules, qui, à la vue du danger, avaient fait volte-face, et remontaient la montagne, nous rendit un peu la raison. Alors je regardai au-dessous de moi, et je vis une mer d'écume qui blanchissait les rochers, et entraînait dans leurs fissures en bouillonnant. L'eau, qui venait de s'élever à plus de cinquante pieds en moins d'une minute, entra bientôt dans son lit, et laissa à sec les lieux qu'elle venait d'inonder; mais revenant aussitôt avec une violence extraordinaire, elle battit les rochers, et les couvrit de son écume. Bientôt ses coups devinrent si répétés et si vifs, qu'un pan de rocher se détacha de la montagne, roula avec un bruit

MINISTÈRE DES FINANCES. — AVIS.

Le ministre des finances.

Pour mettre l'administration à même de réclamer le remboursement des capitaux versés en numéraire dans les caisses du gouvernement précédent à titre de cautionnement pour la garantie d'une gestion comptable sous le même gouvernement, invite tous les porteurs de titres d'inscription de ces cautionnements, à les faire remettre, dans le plus court délai possible, et pour le 20 de ce mois au plus tard, au bureau du directeur du trésor public, au chef-lieu de leur province respective.

Le directeur du trésor délivrera immédiatement aux intéressés un récépissé de la pièce originale déposée; et ce récépissé tiendra lieu provisoirement de l'acte d'inscription, tant pour recevoir les intérêts aux échéances respectives, que pour recevoir le remboursement du capital, s'il y a lieu. Bruxelles, le 10 juin 1859.

LIÈGE, LE 12 JUIN.

ELECTIONS.

La cause de l'ordre et de la modération vient de remporter un éclatant triomphe. Tous nos candidats ont été nommés. Nous l'avons vu: nous ne nous étions pas attendu à une semblable victoire. Bornons-nous aujourd'hui à la constater; nous en signalerons, une autre fois, toutes les conséquences.

Sur 2522 électeurs, 1899 ont pris part au vote: la majorité absolue était donc de 950.

A neuf heures, les opérations électorales ont commencé, et, à trois heures, le résultat suivant a été publié:

Table with 2 columns: Candidate Name and Number of Votes. Includes MM. Lesoinne (1469), Raikem (1125), Fleussu (1097), De Behr (1068), Delfosse (895), Destriveaux (720), Closset (662), Kœller (626), Deliége (517).

En conséquence, MM. LESOINNE, RAIKEM, FLEUSSU et DE BEHR ont été proclamés représentans.

Aucun des autres candidats n'ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été procédé à un scrutin de ballottage entre MM. Delfosse et David qui avaient réuni le plus de voix.

Ce ballottage a commencé à 5 heures: 1499 électeurs y ont pris part. A huit heures et demie, on a fait connaître le résultat suivant:

Table with 2 columns: Candidate Name and Number of Votes. Includes MM. David (772), Delfosse (727).

En conséquence, M. DAVID a été proclamé député.

Contrairement à l'usage suivi par quelques jeunes gens, en pareilles circonstances, les élections n'ont donné lieu hier à aucune manifestation bruyante. Durant toute la soirée beaucoup de personnes ont circulé sur les places publiques et dans les rues, où l'on s'entretenait vivement du résultat des deux scrutins, mais nulle part aucun désordre n'a éclaté et la nuit s'est passée paisiblement. C'est un progrès que nous aimons à signaler, parce qu'il nous semble être le présage d'une meilleure appréciation des droits des électeurs et des lois qui assurent l'inviolabilité des personnes et des domiciles.

Nous savons que l'autorité, alarmée par des bruits de désordre, avait pris des mesures pour réprimer promptement toute atteinte qui eût été portée à la tranquillité publique.

ELECTIONS DE VERVIERS.

Voici le résultat du scrutin. Le nombre des votans aux quatre bureaux était de 915; 5 bulletins ayant été annulés pour défaut de désignation suffisante, et deux autres bulletins étant en blanc, le nombre des votans était ainsi de 906, et la majorité absolue de 454.

Table with 2 columns: Candidate Name and Number of Votes. Includes M. Demonceau (715), M. Lardinois (451), M. Lys (440).

En conséquence, M. Demonceau, ayant seul obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre de la chambre des représentans. Un scrutin de ballottage a eu lieu entre MM. Lardinois et Lys. — A ce scrutin, M. Lys l'a emporté à huit voix de majorité.

Huy. — M. Vandenstein, fils de notre gouverneur, a été élu membre de la chambre des représentans à une forte majorité.

épouvantable, brisa et rompit tout ce qui s'offrit sur son passage, et s'engouffra dans l'abîme en faisant jaillir au loin une masse considérable d'eau. Rochers, arbres, feuilles, tout trembla. Alors une pluie de branches sèches et de sable tomba dans toutes les directions. Nos mules souffraient avec force, leurs jambes fléchissaient sous elles, et les oiseaux effrayés quittaient leurs nids, cherchant partout un autre asile et poussant des cris aigus. Mes regards s'étant portés vers l'endroit où était la polacre, je vis son canot jeté avec une extrême violence contre les rochers et brisé en mille pièces. Elle-même fut soulevée par la vague à une hauteur prodigieuse; mais la spontanéité de la seconde fut si vive qu'elle rompit ses deux cables, et fut renouée bien loin en-dehors de la baie par le ressac.

Lorsque l'eau fut, pour la seconde fois, rentrée dans son lit, d'épais nuages couvrirent le ciel, et, se brisant par le choc, laissent échapper de leur sein une pluie chaude et sulfureuse qui fut bientôt suivie d'une eau plus fraîche. Cette pluie fit rentrer tout dans l'ordre. Pour moi, j'étais encore si saisi, qu'à peine pouvais-je m'y reconnaître. Ce qui contribuait à tremper mes sens, c'était de ne plus voir mes compagnons.

Dans la promptitude que nos mules avait mise à fuir, elles avaient pris des directions diverses. Un cri de détresse me rendit bientôt à moi: ce cri venait de Lennox, qui luttait corps à corps avec Georges. A ma vue, ce dernier redoubla d'effort, se dégagea de l'étreinte de Lennox, le prit à la gorge, et tira de sa ceinture un poignard.

Le danger que courait mon malheureux compagnon était imminent. Georges levait déjà la main pour le frapper; mais plus prompt que lui, je saisis mon pistolet et visai si juste, que les doigts du bandit se détendirent aussitôt, et il roula à terre morellement frappé.

A mon arrivée à la Havane, j'appris à O'Brien la rencontre que nous avions faite pendant mon voyage. Ses démarches n'avaient obtenu qu'un demi-succès. Les autorités espagnoles lui avaient permis d'expédier un navire de guerre à la poursuite du pirate et de ne rien épargner pour reprendre la felouque; mais l'activité et la capacité des marins espagnols n'ayant pas paru rassurantes à ses yeux, il avait frété le Mosquito, navire marchand, pour aller à la Jamaïque, et là s'expliquer avec le commodore Oak-Plank. Néanmoins, j'avais mortellement blessé, avait été transporté à la prison; nous y rendîmes, O'Brien, Henry de Walen, Lennox et moi, pour obtenir du mourant de plus amples renseignements.

Nous le trouvâmes couché sur un grabat, et la tête presque entièrement ensevelie sous les draps. Un moine à genoux auprès de son lit pria Dieu, et lui présentant un crucifix à baiser; et au chevet nous vîmes une jeune et jolie mulâtresse qui l'éventailait, et chassait les moustiques avec un éventail de plumes de paon. La pauvre jeune femme le regardait d'un air si triste que je me sentis ému. Malgré son état de bandit, j'aurais voulu n'avoir pas tué Georges, à la vue des grosses larmes qui roulaient sur les joues et les

Le candidat qui, après lui, a réuni le plus de suffrages, est M. Thyron, procureur du roi; venait ensuite M. Heplia, et enfin M. de Tornaco, dont la candidature n'a été appuyée que de quelques votes.

WAREMME. — M. Eloi de Burdine l'a emporté, à une forte majorité, sur son concurrent, M. Edouard Dubois, juge à Huy.

ELECTIONS A ANVERS.

Élections au sénat. — Nombre des votans 717. Majorité absolue 340.

M. Jos. De Baillet a réuni 711 suffrages.

M. le duc d'Ursel a réuni 411 suffrages et M. Gilles-Roosen en a réuni 302.

En conséquence MM. Jos. de Baillet et le duc d'Ursel ont été nommés sénateurs.

Élections à la chambre des représentans.

Nombre des votans 546.

M. Liedts a réuni 530 suffrages.

Voix réparties sur divers candidats 16.

En conséquence M. Liedts a été nommé représentant.

On lit dans le Commerce belge :

Le nombre des curieux qui se rendent à Borghat est immense; hier plus 6.000 ont visité ce lieu de désolation. Les femmes dominaient; là, au milieu des débris, des pans de murs, des charpentes entières entrainées, le cœur se serre, en voyant des berceaux d'enfants, des souliers, sabots, hardes. Il est impossible de se croire dans un lieu où il exista des habitations; car, des maisons renversées, il ne reste plus de traces, tout a été emporté jusqu'au carrelage; de celles qui ont été minées, il reste des murs ébranlés, des charpentes qui menacent de s'affaisser. Après le spectacle affigeant des veuves et orphelins, implorant la pitié sur des ruines, ce qui nous a le plus frappé, c'est le déchirement de la chaussée; si on l'examine bien, ce n'est pas une simple rupture de la digue qui a causé cet affreux malheur; il semble que le vent conjuré avec la trombe, a arraché les pavés, tondu de gros arbres comme on le ferait du lin le plus souple. L'eau n'a pas dû descendre par torrents des petits coteaux qui dominent le bas-fonds où était l'aqueduc, puisque les blés, les seigles, les sainfoins comme les plantations qui sont le plus rapprochées de la route, ne sont ni couchés, ni froissés, ils sont au contraire de la plus belle végétation. On serait porté à croire que ballotté par deux vent opposés, la trombe était venue s'engouffrer dans ce bas-fonds, puisqu'elle a crevé sur une étendue de quelques centaines de mètres. La terre est battue comme une aire de grange, et la première pression du flot céleste a empêché l'infiltration. Les pavés de la chaussée du côté d'Alost, près de la coupure ont été enlevés, non par l'eau qui n'a pu y passer, mais par des tourbillons.

Pour tous ceux qui aiment à juger par eux-mêmes des événements extraordinaires, il y a obligation de faire ce pieux pèlerinage, ne serait-ce que pour donner leur obole à ces malheureux enfants, privés de tout, gisants à demi-nus, pâles encore sous l'émotion de la peur sur les décombres de la maison qui les abritait. La charité se montre assez empressée.

La foule était telle au chemin de fer, départ de trois heures trois quarts sur Liège, que les billets pris pour Vilvorde n'ont pu profiter de ce convoi; celui de quatre heures, censé pour Anvers, était composé de plus de 40 transports remorqués par deux locomotives, et, presque tous les voyageurs sont descendus à Vilvorde. De la station à Borghat, c'était une foule compacte. Au retour, vous trouvez des omnibus, vigilantes, chars à bancs, fiacres, barques, etc., etc.

Le ministre des travaux publics fait connaître que, le mercredi 3 juillet 1859, à onze heures du matin, il sera procédé, au local du gouvernement provincial, rue du Chêne, à Bruxelles, par-devant M. le gouverneur du Brabant, assisté de M. le directeur de l'administration des chemins de fer en exploitation, à l'adjudication publique de la fourniture des fers, bois, étoffes de crins, crins frisés et draps nécessaires à la construction du matériel d'exploitation du chemin de fer.

Cette entreprise est divisée en quatre séries, comprenant :

- La première, 110.000 kilogrammes de fer battu;
La deuxième, la fourniture de poutres en sapin de Riga de madriers et de planches en bois de chêne, de frêne, d'acajou, d'orme, de tilleul, de bois blanc, de sapin et de hêtre;
La troisième, 3,000 mètres d'étoffes de crin et 6,500 kilog. de crin-frisés;
La quatrième, 600 mètres de draps.

Le ministre des travaux publics fait connaître que, le mercredi 3 juillet 1859, à onze heures du matin, il sera procédé au local du gouvernement provincial, rue du Chêne, à Bruxelles, par-devant M. le gouverneur du Brabant, assisté de M. le direc-

teurs tremblants de la mulâtresse; car jamais figure de femme n'exprima mieux la douleur.

Henry de Walen s'avança vers Georges.

— Ah! c'est vous, Henry? vous me voyez dans un triste état, mon ami; c'est encore un des hommes de cette felouque maudite qui m'a joué ce mauvais tour.

Puis apercevant un greffier qui nous avait accompagnés pour recueillir ses dépositions, et qui apprêtait ses ustensiles pour écrire, il ajouta : — Pour quel objet avez-vous amené l'escrivan? ah! je comprends... à merveille!... Eh bien! senhor escrivan, préparez vos outils, ça ne sera pas long. Je vais vous défilier mon chapelet tout d'une haleine.

— Je reconnais, s'écria-t-il après un court silence, je reconnais que c'est moi qui, de concert avec un de mes amis, ai enlevé la felouque.

— Pourquoi avez-vous commis une action aussi coupable? lui dit le greffier.

— Que vous importe, répondit Georges d'une voix impérieuse, vous êtes bien curieux! mais après tout je vais vous dire le pourquoi. Eh bien! je l'ai fait cette action coupable, pour deux raisons: la première, c'est que je voulais me venger sur elle et sur son équipage de la perte de mes maîtres; la seconde, c'est que sachant que c'est un excellent navire, je voulais aller à la côte d'Afrique avec elle, pour y faire la traite. Me comprenez-vous maintenant?

— Après, lui dit le greffier.

— C'est là tout, dit senhor escrivan; donnez maintenant, que je vous parrape la chose, et dites amen, car c'est tout ce que vous saurez.

Alors le bandit se tourna vers la jeune mulâtresse, qui, ne pouvant plus maîtriser sa douleur, éclatait en sanglots.

— Ne pleure pas, Peppita, lui dit-il avec douceur, ne pleure pas, mon enfant, donne-moi ta main, pour que j'y applique un bon baizer. Ah! cela me fera du bien, j'oublierai le mal cruel que me cause ma blessure, je mourrai au sein du plaisir. Donne donc, reprit-il d'une voix plus caressante encore.

La malheureuse Peppita oublia dans sa douleur l'état de Georges et se jeta à corps perdu sur le lit en faisant retentir le cachot de ses cris. Je vis aussitôt la figure de Georges se couvrir d'une pâleur mate.

— Peppita! cria-t-il avec vivacité, Peppita, relève-toi ou je vais mourir.

Il essaya aussitôt de se dégager des bras de Peppita, mais, dans l'effort qu'il fit, une masse de sang noir qui sortait de sa blessure jaillit sur les draps et lui fit perdre connaissance.

Cette scène et la rapidité avec laquelle elle s'était passée produisirent une impression si vive sur moi que, sans la présence de la jeune mulâtresse que l'on était parvenu à arracher de dessus le corps du pirate et qui s'était jetée comme une masse sur une chaise au-dessous de la petite fenêtre par où pénétrait le jour, je ne me serais pas aperçu de l'état du temps. L'atmosphère, comme la veille, était chargée d'électricité; les nuages formaient une masse

teur de l'administration des chemins de fer en exploitation, à l'adjudication publique des travaux de parachèvement à exécuter sur les sections du chemin de fer comprise entre Tirlemont et Ans.

Hier, au marché de Louvain, le genièvre 10 degrés a été coté 7 sous 3/4 le pot, pour ainsi dire sans affaires.

On écrit de Rome, 30 mai :

Hier, le prince Borghèse est mort d'apoplexie; il était dans sa 65^e année.

Le Journal de Francfort publie le protocole de la septième séance de la diète germanique du 11 mai dernier, où on s'est occupé de la ratification du traité de la Belgique.

On y voit que le président a proposé à la diète de prier le plénipotentiaire des Pays-Bas de porter à la connaissance de son souverain que la diète s'attend à ce que S. M. lui fera parvenir, tout en ayant égard aux droits restés intacts des agnats de la maison de Nassau, les ouvertures qui restent encore à faire relativement à la fixation des territoires à réunir à celui de la confédération, en compensation de la partie cédée du Luxembourg.

L'Autriche et la Prusse adhèrent à cette proposition.

La Bavière également, mais sous la réserve que les droits des agnats seront garantis, et que la partie cédée du Limbourg sera incorporée à la confédération.

Nassau déclare que l'indemnité territoriale écartée par les Pays-Bas n'ayant pas été stipulée dans un traité formel émané de ce gouvernement, il se verrait dans la nécessité de ne pas encore accéder à la cession de la partie wallonne du Luxembourg.

Cependant S. A. S., pleine de confiance dans les sentiments de parenté de S. M. le roi des Pays-Bas, et s'attendant à ce que S. M. se montrera disposée à terminer promptement et d'une manière satisfaisante la question des agnats, ne veut pas mettre d'obstacle à la ratification.

LES PANTOUFLES DE LUCIA.

Dans un boudoir où la lumière pénétrait adoucie par un double rempart de mousseline et de soie, une jeune femme brodait. Penchée sur son métier, ses doigts agiles suivaient rapidement les contours du dessin; de temps en temps elle s'arrêtait, regardait son ouvrage avec complaisance, et elle était heureuse, bien heureuse à la pensée que bientôt le bien-aimé aurait, brodée de sa main, la plus élégante paire de pantoufles, sur laquelle se détacherait le chiffre nuptial, deux lettres entrelacées. L. A., touchant emblème de l'union des cœurs.

Ici, nous quittons le gracieux pour entrer dans un ordre de faits dramatiques, dont la discrétion des témoins ne nous permet pas de soulever le voile; nous passons donc sur plusieurs mois et nous retrouvons Lucia, non plus dans son boudoir, mais dans une chambre à coucher dont la décoration est toute nouvelle pour nous. Le seul meuble que nous connaissons est le métier à broder, sur lequel est toujours tendu le canevas des pantoufles. Lucia y travaille encore, mais à la manière de Pénélope, quoiqu'en plein jour. Des deux lettres du chiffre, l'une a changé, l'A a été remplacé par un R, ce qui signifie, selon l'expression d'un témoin, que nous sommes sous le règne de Robert. Ce règne, aussi agité et plus court que celui d'Auguste, ne devait pas non plus voir s'achever le monument de Lucia. Une troisième, une quatrième fois, il lui fallut changer l'initiale; l'A primitif, déguisé en R, ne tarda pas à être métamorphosé en C, puis ce dernier à s'arrondir en O. Or, l'A, l'R, le C et l'O sont quatre amis, successeurs immédiats les uns des autres et tous héritiers présomptifs des pantoufles.

Des quatre amis, trois, en hommes sensés et qui savent prendre leur parti en braves, n'avaient fait que rire de leur commune histoire; mais le quatrième, le dernier en date, côté O, avait pris au sérieux les pantoufles et leur chiffre emblématique. Forcé à l'abdication, il ne put contraindre Lucia à une stabilité de sentiment qui n'est pas dans ses habitudes; mais, en battant en retraite, il voulut sauver armes et bagages, au nombre desquels il rangea les pantoufles qu'il réclama énergiquement. C'était sa propriété, disait-il, non pas tant à cause de la promesse qui lui en avait été faite, qu'à cause de rentrer, autant que possible, dans une certaine somme de 20 francs qu'il avait donnée pour l'achat de laines assorties.

A cette prétention, l'équitable Lucia avait répondu que les pantoufles étaient commencées depuis long-temps et avec la laine de ses prédécesseurs; elle lui offrit de lui rendre, en la défilant, ce qui était entré de la sienne dans l'initiale O. Sur le refus du jeune homme, la discussion s'était échauffée, et si bien échauffée qu'après des paroles vives, des injures échangées, un soufflet ou des soufflets auraient été donnés par Oscar à la dame

Lucia, qui prétend ne les avoir pas rendus, et en demande réparation à la police correctionnelle.

Les trois premières initiales, A. R. C., étaient citées par Lucia en témoignage de l'antiquité des pantoufles, et pour, du reste, déposer de l'ensemble de sa moralité, de la douceur de ses mœurs, de son bon cœur, de son désintéressement. Tous trois s'en sont tirés avec esprit, ont ri de bonne grâce au souvenir des pantoufles omnibus, qui ne sont à personne, et ont du reste, tout en cherchant à justifier Oscar, rendu le plus éclatant témoignage au caractère heureux, enjoué et badin de Mlle. Lucia.

Tout bien délibéré, le tribunal a condamné Oscar à 25 francs d'amende, sans rien préjuger sur la propriété des pantoufles, dont le chiffre est de nouveau veuf de sa quatrième initiale.

(Le Droit.)

RAPPORT

DU DIRECTEUR DE L'ACADEMIE ROYALE DE BRUXELLES, A M. LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Monsieur le ministre!

Dans mon précédent rapport, j'ai rappelé sous quelles auspices avait été formée l'Académie des sciences et belles lettres de Bruxelles; quel avait été le but de sa création, et quelle influence salutaire elle pouvait exercer sur le progrès des sciences, des lettres et des arts, au sein de cette Belgique, qui a repris enfin sa place parmi les nations européennes. L'Académie continue à marcher dans la même voie, et nous osons croire qu'elle justifie de plus en plus la confiance du gouvernement et du pays. L'exposé de ses travaux, que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, sera naturellement succinct, parce qu'il trouve son complément dans nos mémoires et dans nos bulletins mensuels, auxquels l'Académie a cru devoir donner plus de développements, à mesure que ses relations se sont étendues parmi nous et à l'étranger.

L'Académie avait proposé, pour le concours de 1858, cinq questions pour la classe des lettres, et huit pour celle des sciences. Un mémoire sur l'état de la poésie flamande depuis son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle a remporté le prix, conformément aux conclusions de M. Willem; un autre mémoire sur l'influence de Charles-Quint, quant à la législation et aux institutions politiques de la Belgique, a donné lieu à un savant rapport de Raoux. Les rapports de MM. Willem et Raoux et celui de Hemptinne sur un mémoire relatif à la garantie, ont été reproduits à la dernière séance publique et imprimés dans nos bulletins. Il appartenait à M. Willem également versé dans l'étude de nos mouvements historiques, et principalement dans la langue flamande, d'apprécier la partie la moins connue et la plus originale peut-être de notre littérature nationale.

Puisque j'ai commencé par les lettres, je parcourrai rapidement les différents mémoires qui nous ont été communiqués par ceux de nos collègues qui appartiennent à cette classe.

M. de Reiffenberg, qui sait répandre les fleurs de la science sur toute sorte de sujets, nous a lu une piquante notice sur M. Raynouard, et un grand nombre d'essais historiques et littéraires, sur Charles-Quint considéré comme renommée populaire; sur L.-F. Fappens; sur les palais romains usités en Belgique; M. le chanoine de Smet a communiqué de curieuses observations sur le caractère et le génie de Ph. d'Artevelde; sur l'élection de la décadence de Guillaume le Normand et sur les infractions faites à la constitution flamande sous le régime de Marie-Thérèse. M. Radlez, des observations sur la condition politique des chiens dans l'ancienne Rome; sur les vases vulgairement appelés lacrymatoires; sur la découverte des tombeaux antiques à Holsthum dans le Luxembourg. M. Marchal, des considérations sur les mémoires de Holsthum. M. de Slassart, Cornelissen, De Ram, ont pris une part importante et assidue à nos travaux. M. Voisin, littérateur et bibliophile instruit, nous a lu des considérations sur un manuscrit de la chronique de Brandon, sur un projet de catalogue, à l'usage des bibliothèques de toute la Belgique. M. Jules de St-Genois, une notice sur les antiquités des Flandres; sur les confiscations exercées à Malines, de 1707 à 1770. Sur Antoine Sanderus. M. Gachard, dont vous connaissez l'activité, et qui voit souvent ses laborieuses recherches couronnées par de heureux découverts, nous a lu des observations sur l'ambassade extraordinaire, envoyée par Jacques I^{er} à l'archiduc Albert pour demander justice contre Erycius Pateanus, et une note sur l'histoire des troubles des Pays-Bas, par Vander Vynckt. M. Schayes a publié en 1858, le second volume d'un ouvrage véritablement érudit, et qui a dû nécessiter d'immenses recherches, intitulé: Les Pays-Bas, avant et durant la domination romaine.

Je passe maintenant à la classe des sciences. M. Quetelet, notre secrétaire perpétuel, a rendu compte, lors de la dernière séance publique, des travaux de l'Académie, pendant l'année précédente; et cet aperçu laisse peut-être de chose à dire pour toute l'époque qu'il embrasse.

M. Quetelet, chargé de la correspondance de l'Académie avec tous les corps savants de l'Europe, ne laisse pas de prendre une part continue à nos travaux intérieurs, et de rendre à la compagnie des services, de jour en jour mieux appréciés. M. Quetelet a présenté à l'Académie le résultat de ses observations, sur les températures de la terre, recueillis à l'Observatoire pendant l'année 1858; sur une aurore boréale; sur les états des plantes. M. Morren a lu plusieurs élégantes dissertations sur une branche de science qu'il cultive avec succès, sur l'organisation des Jungermanniées, sur la Morphologie des Ascidies, sur l'Anatomie des Mosa; un rapport sur un intérêt sans travail de M. Ch. Philips de Liège, intitulé: Anatomie du Cheval. M. Morren a donné en outre une notice Biographique sur P.-J. Minkeliers, dans l'annuaire de l'Académie de 1859. M. Vismael nous a communiqué une notice sur la Synonymie de quelques gorytes et sur les chrysidés de Belgique. M. Crahay, les résultats de ses observations météorologiques et des recherches sur l'électricité par influence. M. Van Mons dont le zèle semble s'accroître avec l'âge, a envoyé à l'Académie un grand nombre de notes roulant sur des expériences ou des hypothèses chimiques. M. Dumont a présenté un rapport sur la continuation des travaux de la carte géologique pendant l'année 1858, et un mémoire étendu comprenant des tableaux analytiques, des minéraux et des roches. Le recueil de nos nouveaux mémoires s'est enrichi en outre, de plusieurs autres travaux remarquables, d'un mémoire sur l'irradiation, par M. Plateau, de recherches sur les Coquilles fossiles de Basele, Boom, Schiele, etc., par M. de Koning, de six mémoires de Van Beneden,

promesse; mais je l'ai répondu par des paroles de népris. Eh bien! aujourd'hui je veux l'épouser devant Dieu.

— Oh! Georges, reprit la pauvre fille avec la plus vive émotion, mon pauvre Georges, je n'ai pas eu tort d'être faible. Ma veuve mère me pardonnera peut-être après cela; peut-être mes sœurs me verront-elles avec plaisir et ne me repousseront-elles plus de la maison où je suis née et où j'ai vécu avec elle, lorsque je serai une honnête femme.

— Elle lui donna un baiser.

— Dépêchons, dépêchons; autrement nous n'aurions pas le temps, s'écria Georges; père, avez-vous l'affaire toute prête?

— Oui, j'ai deux cierges et de l'eau bénite.

— Est-ce tout ce qu'il faut?

— C'est tout avec des témoins.

— Henry soyez-en un, l'un de vos amis sera l'autre.

Jamais je n'oublierai cette scène. La nuit j'étais déjà son voile de crêpe autour de nous, des éclairs nombreux jaillissaient du sein des nuages et répandaient par intervalles une vive clarté dans le cachot, tandis que le tonnerre grondait au loin. On plaça les deux gros cierges allumés sur une petite table recouverte d'une serviette blanche, et au milieu un Christ en ivoire, avec un vase rempli d'eau bénite. Alors le prêtre se vêtit de son aube, se mit à genoux et fit sa prière. Quoique le moribond suivit avec l'anxiété la plus vive les préparatifs de la cérémonie, il promena des regards d'amour sur les pieds de la belle Peppita, et sur les petites babouches en jonc dans lesquelles ils étaient renfermés; puis il prenait dans ses mains ses cheveux parfumés qui formaient trois longues tresses noires entrelacées d'un ruban, et les baisait avec transport.

— C'est cruel de mourir! dit-il après un assez long silence; c'est cruel quand on aime.

— Quel sera mon second témoin, ajouta-t-il en s'adressant à Henry.

Henry me désigna.

— Mais c'est lui qui m'a tué, s'écria-t-il. Ce n'est pas juste.

— Voulez-vous que ce soit le lieutenant?

— Bah! n'importe. Que ce soit M. Benjamin, puisque vous l'avez choisi.

Tout-est-il prêt, père? Si nous n'en finissons pas avant un quart-d'heure ma pauvre Peppita ne sera pas une honnête femme, reprit-il en souriant, avec un peu d'amertume.

Chacun prit sa place; la jeune femme entre Henry et moi et en face de son futur et bientôt défunt mari qui lui saisit la main; le père à côté du petit autel, un livre de prières à la main et un goupillon imprégné d'eau bénite dans la main gauche. Le vent était si violent, la pluie et les grêlons tombaient avec tant d'impétuosité, que la voix du vieillard se perdait dans le bruit. Il en était de même de celle de Georges; mais la faiblesse de sa voix provenait moins du bruit que de l'état de défaillance dans lequel il se trouvait. Ses traits étaient maintenant couverts d'une pâleur cadavéreuse, et ses lèvres tremblaient comme s'il eût été saisi par un froid intense; aussi n

sur l'Anatomie des Mollusques, dont l'auteur continue à s'occuper avec persévérance, de deux mémoires de Morren, sur le Mouvement et l'Anatomie du Stylium Grandinifolium et du Galdusia Anisophylla, d'un mémoire sur la Pile Galvanique, par M. Martens, des recherches de M. Pagani sur quelques transformations générales de liquidation fondamentale de la mécanique, et d'un mémoire de M. de Reiffenberg sur quelques anciennes présentations à la succession du duché de Brabant; M. Garnier a transmis une note sur la transformation de quelques fonctions imaginaires; nous devons aussi des communications mathématiques à M. Charles, notre correspondant, qui a enrichi nos mémoires du travail le plus complet que possède la science sur l'histoire de la géométrie depuis son origine. MM. Thiry, Belpaire, d'Omalus d'Halloy, Timmermans, Cantraine, Kickx, Lejeune, ont largement payé leur tribut, soit par d'utiles communications personnelles, soit par de savants rapports sur les questions soumises à l'Académie. Nous ne pouvons oublier en terminant M. Dumortier, dont l'ardeur et le talent embrassent à la fois la politique, l'histoire et plusieurs branches des sciences naturelles, qui a rendu des services de plus d'un genre à l'Académie, et qui continue de prendre une part journalière à ses travaux.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Bruxelles, le 7 mai 1859.

Le directeur, E. C. DE GERLACHE.

Dans l'intérêt des propriétaires de chevaux, nous nous empressons d'insérer la pièce suivante qui doit donner toute confiance dans l'emploi du Topique-Terrat contre le Farcin (1).

Poste aux chevaux de St.-Denis, département de la Seine, 14 mars 1859.

Le soussigné certifie qu'ayant eu de ses chevaux atteint de farcin en décembre 1858; et l'ayant fait traiter par les moyens ordinaires sans apercevoir d'amélioration, il s'est déterminé à se servir du Topique-Terrat que l'application de ce topique a eu pour résultat d'arrêter immédiatement tout développement du mal et d'en opérer la guérison prompte et radicale; depuis, deux nouveaux cas s'étant présentés dans son écurie, l'application du même Topique a amené également une prompte guérison. — Xhendre aimé, maître de poste.

(1) S'adresser franco chez M. Terrat, ancien pharmacien à Paris, quai Pelletier, n° 52, et à Albert, à Liège; Ranwez, à Huy.

VILLE DE LIÈGE.

ÉCOLE NORMALE. — Le comité d'inspection de l'École normale informe les intéressés que les cours temporaires, établis par l'art. 5 du règlement et destinés principalement aux instituteurs déjà en exercice, s'ouvriront le 2 Juillet et continueront pendant les mois d'Août et d'Octobre.

Voici le programme des leçons qui seront données :

M. Stapper enseignera le bureau typographique le mardi de 6 à 7 heures du matin et le vendredi de 6 à 7 heures du soir; la calligraphie, le mercredi de 6 à 7 heures du matin et le dessin linéaire le jeudi et samedi de 6 à 7 heures du matin.

M. Trillet enseignera la grammaire française les mardis, jeudis et samedis de 6 à 7 heures du matin; les éléments de physique le mercredi et vendredi de 6 à 7 heures du matin.

M. Malchaire enseignera l'arithmétique et le calcul intuitif et mental les lundis, mercredi et vendredi de 5 à 6 heures du soir; le système des poids et mesures, et pour le cas où il se trouve des élèves avancés, les éléments de l'algèbre et de la géométrie alternativement les mardi et jeudi de 6 à 7 heures du soir.

M. Bouvet enseignera la géographie les mardi et jeudi de 5 à 6 heures du soir; les éléments de chronologie et d'histoire de la Belgique le mercredi de 6 à 7 heures du soir et la lecture les lundis et vendredi de 6 à 7 heures du soir.

Ceux qui voudraient suivre ces cours et qui ne se seraient pas encore présentés, devront s'adresser par écrit au secrétaire.

Le président J. J. Tilman.

Le collège des bourgmestre et échevins, invite les porteurs des obligations numéros 163, 256, 301, 317 et 522 dans l'emprunt des pillages à se présenter au bureau du receveur communal avant le 30 juin courant à l'effet d'en recevoir le remboursement; ce délai expiré, ils ne pourront être payés qu'à près l'approbation du budget de 1860.

A l'Hôtel-de-Ville, le 10 juin 1859.

Le président, J.-J. Tilman.

LIBRAIRIE

FÉLIX PALANTE,

RUE VINAVE-D'ILE, N° 46.

EN VENTE :

MEMOIRE SUR LA FORMATION DE L'INDIGO dans le POLYGANUM TINCTORIUM, par M. Ch. MORREN, in-4° avec planche coloriée. Prix fr. 5.

répondait-il souvent aux questions que lui adressait le père que par un simple mouvement de tête; cependant à cette demande :

— Georges, consentez-vous à prendre Peppita pour femme?

Il fit un violent effort sur lui-même pour répondre: — Oui.

— La cérémonie est-elle terminée? reprit-il avec douleur.

J'allais lui répondre et le rassurer, lorsqu'un éclair horrible répandit dans le cachot une clarté éblouissante qui m'obligea de tenir les yeux fermés. Au même instant, un cri perçant, qui dominait le bruit du tonnerre brappa mon oreille. J'ouvris les yeux; mais une obscurité profonde régnait autour de moi, car le vent qui entraît avec violence par la lucarne venait d'éteindre les deux cierges.

— O'Brien, m'écriai-je, d'où vient ce cri?

— Oh! Maria purissima, me répondit une voix que je reconnus pour celle de la jeune femme, santa madre, soy ciega, soy ciega, (Sainte Mère de Dieu, je suis aveugle, je suis aveugle).

La pauvre jeune femme venait d'être frappée par le fluide électrique, et se tordait maintenant sur le parquet. O'Brien et moi voulûmes la relever, mais ses bras, qui entouraient le pied du lit sur lequel était couché Georges, résistèrent à tous nos efforts.

La croisée fut aussitôt fermée et des lumières ayant été apportées, nous vîmes le malheureux Georges prostré autour de la chambre des regards pleins d'angoisses. L'expression d'amertume qu'ils respiraient avait quelque chose de si hideux que je me sentis frémir malgré moi et que je détournai les yeux. Cependant la curiosité fut plus forte que la frayeur, je le regardai de nouveau, et le vis remuer la tête avec tristesse, puis quand ses yeux rencontrèrent les miens il les leva vers le ciel, comme pour me dire :

— Vous le voyez, il se déclare contre moi.

Je crus que son dernier instant était venu; mais il tendit son bras vers la table, y prit une petite bouteille remplie de rhum et l'avalait tout d'un trait. L'action du rhum lui rendit ses forces d'une manière si subite, qu'une couleur pourpre remplaça la pâleur cadavéreuse de son visage. Alors ses yeux se remplirent de larmes, il joignit les mains, les serra contre son cœur, et pleura sur sa victime comme un faible enfant.

— C'est la voix de Dieu, s'écria-t-il en entendant un second coup de tonnerre, qui roulait sur nos têtes, secouait la poussière des murs et faisait trembler la prison, c'est la voix de Dieu...

Puis sa parole devint rauque et brisée...

— Priez Dieu, mon fils, lui dit le prêtre qui était à genoux, priez Dieu...

— Vous l'avez entendu... Il n'écoute pas mes prières... Ce coup de tonnerre est le signal de ma condamnation... J'ai été maudit sur cette terre... Je serai dans l'autre monde... Adieu, père... Adieu, Henry... Peppita!... Ma pauvre Peppita, adieu.

Le mot expira sur ses lèvres; un frisson soudain parcourut tous ses membres et ses yeux restèrent fixes. Georges n'était plus.

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 11 JUIN.

Naissances : 4 garçons, 2 filles.
Décès : 2 garçons, 1 fille, 4 femmes, savoir :
 S^{ne}. Demarteau, âgée de 84 ans, couturière, rue du Vert-Bois, veuve de Lt. Libert. — Marie Catherine Defize, âgée de 65 ans, journalière, rue Froidmont, veuve de Antoine Grandjean. — Marie Agnès Jamouille, âgée de 45 ans, marchande, à St-Séverin, épouse de God. Jh. Pagnat. — Louise Marg. Marnette, âgée de 22 ans, couturière, rue des Tisserands.

ANNONCES.

BAL CHAMPÊTRE à la Comète faubourg Vivegnis, JEUDI 13 courant.

Demain Jeudi VENTE au Mont-de-Piété.

La MAISON n. 880, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvinière n. 24.

A LOUER présentement un BEAU QUARTIER indépendant avec JARDIN à Ste-Claire. S'y adresser.

DES APPRENTIS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au Bureau de cette feuille.

VENTE DEFINITIVE

Suite de Surenchère.

M^e DUSART, notaire à Liège, FAIT SAVOIR QUE,
Le 18 Juin Courant,

IL SERA DEFINITIVEMENT VENDUE,

UNE MAISON,

Sise à Liège, faubourg Hocheporte, cotée n. 52-87 occupée par le sieur Praillet. S'adresser audit notaire.

JEUDI 13 et VENDREDI 14 JUIN 1859,

Chaque jour à deux heures de l'après-dîner,

IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère de M^e DE BEFVE, notaire,

Continuation de la Vente DU BEAU MOBILIER

presque tout en acajou, de M. Capelle-Sury, à l'Hôtel du Rocher de Cancale, rue des Dominicains, à Liège.

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

PIED DU PONT D'ILE, N. 776, MAISON ORBAN,

confectionne toute espèce de REGISTRES à dos élastiques et brisés, à l'allemande et à la française, PORTEFEUILLES, re-lieurs et cartonnages; il tient tout ce qui concerne la fourniture de bureaux.

Au même magasin, FABRIQUE DE COLS EN SATIN et EN CRINOLINE. Nouvel envoi de GANTS de peau 1^{re} qualité à 1 Fr. 75 et autres, bretelles, parfumeries, etc.

BEL ACCORDEON n'ayant pas servi, à vendre d'OCCASION.

CHAPEAUX de Palmier et de paille d'Italie de 2 à 8 frs.

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR

LA FILATURE DU LIN

A LA MECANIQUE,

ETABLIE A MALINES.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires, que les neuvième et dixième versements, chacun de cent francs par action Jevront être effectués respectivement le premier de juillet et le premier d'août prochains entre dix et deux heures, soit chez M. l'administrateur Frédéric de Sauvage, rue Féronstrée à Liège, soit chez le soussigné.

Il est en outre porté à la connaissance de MM. les propriétaires d'actions retardataires, que l'assemblée générale des actionnaires a résolu à l'unanimité, qu'il leur sera accordé un nouveau et dernier délai jusqu'au premier juillet prochain, moyennant le paiement des intérêts échus sur les versements, dont ils sont en retard, après ce délai fatal les actions en question seront irrévocablement déclinées aux termes de l'article 38 des statuts.

L'administration a enfin l'honneur de convoquer MM. les actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le 27 de juin courant, à 11 heures, au local de l'établissement afin de délibérer sur la demande d'un actionnaire retardataire, etc. Les dépôts de titres devront se faire au moins huit jours d'avance et les certificats seront délivrés soit par M. l'administrateur Frédéric de Sauvage, rue Féronstrée à Liège, soit par l'administrateur gérant, (signé) DE LA COURT, N° 154, Chaussée de Laeken.

Bruxelles, le 9 juin 1859.

VENTE DE MEUBLES

POUR CAUSE DE DÉPART.

LUNDI 17 JUIN 1859, à 1 heure de relevée, le notaire BIAR vendra en la maison n. 504, faubourg Ste-Marguerite à Liège,

UN MOBILIER,

consistant en hautes et basses garde-robes, commodes, armoires, tables à coulisses et autres, bois-de-lits, le tout en chêne, chaises à fonds de paille et autres, horloges avec et sans leurs caisses, une pendule, plusieurs lits en plumes et en flocons, une quantité de croisées neuves, plusieurs bancs de menuisier et autres objets dont le détail serait trop long.

ARGENT COMPTANT.

714

A vendre de gré-à-gré

UNE

TRES-BELLE FERME,

SITUÉE PRÈS DE MORTROUX,

Et à 20 minutes de la route de Battice à Maestricht, consistant en bons Bâtimens d'habitation, d'exploitation, construits en pierres et briques, et en grande partie couverts en ardoises et tuiles, Jardins, Prairies et Terres Labourables, le tout en un seul gazon, d'une contenance d'environ 25 hectares. LE REVENU ANNUEL est de 1550 frs. net, ce qui est constaté par un bail fait le 29 septembre 1851.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement, et il y a toute sécurité pour l'acquéreur.

S'adresser pour tous renseignements et en connaître les prix et conditions à M^e FLECHET, notaire à Soiron, canton de Verriers, et à Liège, rue Féronstrée, n° 25 nouveau

586

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe le public qu'il

METTRA EN ADJUDICATION

LE LUNDI 24 JUIN courant,

Dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à midi,

L'ENTREPRISE DU SERVICE

DU

NETTOIEMENT DE LA COMMUNE,

Pour un terme de trois, six ou neuf ans.

Cette adjudication aura lieu d'abord pour chacun des quartiers, puis pour deux à la fois, enfin pour tous les quartiers réunis.

Les personnes qui auront déposé une soumission préalable pourront seules être admises à concourir à l'adjudication.

Le cahier des charges est déposé au bureau central de police à l'hôtel-de-ville, où chacun peut en prendre inspection, et où il sera donné les éclaircissements qui seraient jugés nécessaires.

A Liège, le 10 juin 1859.

Le président, J. J. Tilman.

Par le collège, le secrétaire, Demany.

Un négociant de cette ville CHERCHE UN ASSOCIÉ qui puisse disposer d'un crédit de 20 à 25.000 francs. Il fournira de son côté plus de 25 à 50.000 en marchandises. La clientèle de son établissement est très-étendue, et il désire donner plus d'extension à ses opérations, dont les bénéfices annuels s'élèvent de 50 à 40 0/0.

S'adresser à Liège, en l'étude de M^e RENOU, notaire, rue des Célestines, 658.

Le dépôt de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE

de Breton, pharmacien, rue d'Argenteuil, 51, à Paris, si connue par la renommée que ses succès lui ont acquis dans le traitement des MALADIES SECRÈTES, DARTRES, GOUTTES, RHUMATISMES, SCROFULES, et généralement toutes les maladies de la peau qui reconnaissent toujours pour cause un sang âcre et vicié, est à Liège chez M. DECAMPS, pharmacien, rue de la Régence, au dépôt de la pomnade de Dupuytren.

NOUVELLE PUBLICATION LITTÉRAIRE.

MELANGES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES;

PAR

M. L. POLAIN,

Conservateur des Archives de la province de Liège,

1 volume in-18° de près de 400 pages. Prix : 2 frs. 50 c. En vente, chez MM. DESOER, RENARD-COLLARDIN et LEROUX, à Liège, et chez les principaux libraires du royaume.

DÉPOT

DE

BOTTINES ET SOULIERS

RUE FERONSTRÉE, N° 574.

A. DRISKET-LEBLAN a reçu un grand ASSORTIMENT de CHAUSSURES d'été, telles que souliers, bottines, pantoufles en lacet pour dames et souliers-bottes en lasting pour hommes. Il fait confectionner sur mesure et se charge des raccommodages. Les prix et la qualité ne laissent rien à désirer.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

DE LIÈGE (Ans). Pour Bruxelles et Anvers, 7 h. 10 m. du m. et 4 h. du s. — Pour Gand, 7 h. du m. et 4 h. du s. — Pour Bruges et Ostende, 7 h. du m.

DE BRUXELLES. Pour Liège et stations interm., 6 h. 50 m. 9 h. du m. et 5 h. 45 m. du s. — Pour Anvers, 6 h. 15 m., 9 h. 11 m. 45 m. du m., 4 et 7 h. du s. — Pour Gand, 6 h. 15 m., 10 h. 50 m. du m., 1 h. 50 m. et 6 h. 50 m. du s. — Pour Bruges et Ostende, 6 h. 15 m. du m. et 1 h. 50 m. de rel. — Pour Louvain et Tirlemont, 6 h. 50 m., 9 h. du m. et 6 h. 15 m. du s.

D'ANVERS. Pour Liège (Ans), 6 h. 9 h. 50 m. du matin, et 5 h. 50 m. du s. — Pour Bruges et Ostende, 6 h. du m. et 1 h. de rel. — Pour Louvain et Tirlemont, 6 h. 9 h. 50 m. du m., 5 h. 50 m. et 6 h. 15 m. du s. — Pour Gand, 6 h. 9 h. 50 m., 1 h. et 6 h. 15 m. du s. — Pour Bruxelles 6 h. 9 h. 50 m., 1 h., 5 h. 50 m. et 6 h. 15 m. du s. — Pour Bruxelles et Anvers, 7 h. 8 h. 45 m. du m., 2 h. et 4 h. 45 m. du s. — Pour Tirlemont et Louvain, 7 h. du m., 2 h. et 4 h. 45 m. du s. — Pour Bruges et Ostende, 6 h. 8 h. 45 m. du m. et 4 h. du s.

D'OSTENDE. Pour Liège (Ans), à midi. — Pour Bruxelles et Anvers, 6 h. 15 m. du m. et à midi. — Pour Bruges et Gand, 6 h. 45 m., midi, et 7 h. 15 m. du s.

DE LOUVAIN. Pour Liège (Ans) et stations interm., 7 h. 45 m., 11 h. 50 m. du m., et 5 h. du s.

DE TIRLEMONT. Pour Liège (Ans), 8 h. 25 m., 12 h. 25 m. et 5 h. 50 m. de relevée. — Pour Bruxelles, Anvers et Gand, 5 h. 20 m., 8 h. 25 m. du m., et 5 h. 50 m. du s. — Pour Bruges et Ostende, 5 h. 20 m. et 8 h. 25 m. du m.

TARIF DES VOYAGEURS.

STATIONS DE DÉPART.	STATIONS DE DESTINATIONS.								
	A BRUXELLES.		A MALINES.		A ANVERS.				
	Dilig.	C.-à-B. Wag.	Dilig.	C.-à-B. Wag.	Dilig.	C.-à-B. Wag.			
De Bruxelles...	2	1 25	1	2	1 25	1	5 50	2 25	1 75
Malines...	2	1 25	1	2	1 25	1	2	1 25	1
Anvers...	3 50	2 25	1 75	2	1 25	1	5 50	2 25	1 75
Termonde...	3 25	2	1 50	2	1 25	1	5 25	2	1 50
Gand...	5	3 25	2 25	4	2 50	1 75	5	3 25	2 25
Ostende...	10	6 50	5	8 75	5 75	4 25	10	6 50	5 25
Louvain...	5	3 25	2 25	2	1 25	1	5 50	2 25	1 75
Tirlemont...	4 75	3 25	2 25	5 50	2 25	1 75	5 50	2 25	1 75
Ans...	8	5 50	4	7	4 75	3 50	9	6	5 50
	A LOUVAIN.		A TIRLEMONT.		A ANS.				
De Bruxelles...	5	3 25	2 25	4 75	3 25	2 25	8	5 50	4
Malines...	2	1 25	1	3 50	2 25	1 75	7	4 75	3 50
Anvers...	3 50	2 25	1 75	5 50	3 50	2 50	9	6	4 50
Termonde...	5 50	2 25	1 75	5 50	3 50	2 50	9	6	4 50
Gand...	5 75	3 75	2 75	7	4 75	3 50	10	7 5	5 25
Ostende...	10 75	7	5 25	12	7 75	6	16	10 25	7 50
Louvain...	5	3 25	2 25	2	1 25	1	5 50	2 25	1 75
Tirlemont...	2	1 25	1	2	1 25	1	5 50	2 25	1 75
Ans...	5 50	3 50	2 75	5 50	2 25	1 75	5 50	2 25	1 75
	A TERMONDE.		A GAND.		A OSTENDE.				
De Bruxelles...	5 25	2	1 50	5	3 25	2 25	10	6 50	5
Malines...	2	1 25	1	4	2 50	1 75	8 75	5 75	4 25
Anvers...	3 25	2	1 50	5	3 25	2 25	10	6 50	5
Termonde...	2	1 25	1	2	1 25	1	7	4 75	3 50
Gand...	2	1 25	1	2	1 25	1	5 50	3 50	2 50
Ostende...	7	4 75	3 50	5 50	3 50	2 50	5 50	3 50	2 50
Louvain...	5 50	2 25	1 75	5 75	3 75	2 75	10 75	7	5 25
Tirlemont...	5 50	3 50	2 50	7	4 75	3 50	12	7 75	6
Ans...	9	6	4 50	10 75	7	5 25	16	10 25	7 50

BOURSES.

PARIS, LE 10 JUIN.

3 p. c.	80	Mutualité.	—
4 p. c.	—	Act. Réunies.	—
5 p. c.	111 50	Et. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2745	Dette active.	19 5/4
Ob. de la v. de Par.	1200	Passive.	—
Emp. belge.	102	Emp. romain.	101 1/4
Soc. générale.	—	Naples.	99 80
B. de Belg.	810	Empr. port. 3 p. c.	20 5/8

AMSTERDAM, LE 10 JUIN.

Dette active.	54 15/16	Espagne. Ardoin.	18 7/8
5 p. c.	603 7/16	D. diff. 1850.	—
Billet de chang.	26 15/16	" " 1855.	—
Synd. d'am.	95 5/16	" " Passive.	4 1/2
" 5 1/2 p. c.	80 3/8	Portugal. E. 5 p.	—
Soc. de Commerce	180 1/2	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	104 5/4
" de Rotterdam.	—	" 1828-1829.	104 5/4
Prusse L. 1852.	—	" C. c. Hope.	98 5/8
Autriche. Métalliq.	165 5/8	" Ins. gr. liv.	69 1/2
Brazil. Emp.	79 5/4	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 11 JUIN.

Anvers. Dette act.	104 1/4	Prusse. Em. à Berl.	129 1/2	P
" Dette diff.	50 1/2	Naples. Cert. Fal.	95	—
Emp. de 48 mill.	101 1/2	Et. R. Levée 1852.	102	P
" de 50 mill.	92 1/8	Cert. à A. 1854.	100 1/4	P
Hollande. Det. act.	—			
" Rente rem.	—			
Autriche. Métalliq.	107 1/2			
Lots de fl. 100.	406			
" fl. 250.	809			
" fl. 500.	119			
Polog. Lots fl. 500	135			
" fl. 500	79 1/4			
Brazil. E. L. 1854.	48 5/4			
Espagne. Ardoin.	—			
Dette passive 1854.	—			
" différée.	96			
Danemarck. E. Nol.	74 1/4			
Dito à L.	—			

CHANGES.

Amsterd. C. jours	1/4 0/10 p.	A
Id. 2 mois.	—	—
Rotterdam. C. jours.	1/4 0/10 p.	P
Id. 2 mois.	—	—
Paris. C. jours.	1/8 av	A
Id. 2 mois.	5/8 " p.	A
Londres. C. jours.	30 1/11	P
Id. 2 mois.	30 1/8	A
Francfort. C. jours	36	A
Id. 5 mois.	55 5/8	A
Bruxelles et Gand.	1/4 p.	A

BULLETIN DE BOURSE.

La rente Espagnole a été négociée de 18 7/8 à 15/16 et A au comptant P au 15 courant. Les fonds Belges un peu mieux tenus. Actions négligées.

BRUXELLES, LE 11